



Pénurie d'électricité : fiche d'information et recommandations

Définition

Contrairement à un black-out (coupure de courant) ou à une interruption d'approvisionnement, une pénurie d'électricité ne fait que réduire l'électricité disponible. La pénurie, qui peut durer plusieurs jours, semaines ou mois, se caractérise par un déséquilibre entre l'offre et la demande d'électricité, dû à des capacités de production, de transport et/ou d'importation insuffisantes. Lors d'une pénurie d'électricité, l'approvisionnement illimité et continu de l'ensemble des réseaux suisses n'est plus assuré pour une part importante des consommateurs finaux. Des coupures d'alimentation sont alors probables. Une pénurie d'électricité est un danger réel dont la probabilité d'occurrence est relativement élevée. Elle présente un potentiel élevé de dommages pour l'économie et pour la société.

Causes

- Centrales nucléaires hors service → la Suisse est dépendante des importations d'électricité
- Vague de froid prolongée → les capacités de production en Europe ne suffisent pas à répondre à la demande
- Sécheresse prolongée → lacs de retenue sont vides
- Intempéries → le réseau de transport subit des dommages
- Cyberattaques à grande échelle

Différents scénarios possibles

- Appels à l'économie d'énergie (réduction de consommation de 5%) : par le biais des médias, les autorités fédérales lancent des appels à la population pour réduire la consommation d'électricité. Avantages : simple et possible à tout moment sans adaptation de la loi, encore sur une base volontaire pour tous les consommateurs.
- Interdictions et restrictions d'utilisation (10%) : les applications, activités et services qui ne sont pas absolument nécessaires et qui consomment beaucoup d'énergie sont limités ou interdits par le Conseil fédéral : saunas, climatisation, éclairage public, vitrines, canons à neige, etc.
- Contingentement (jusqu'à 15%) : tous les gros consommateurs (consommation annuelle de plus de 100'000 kWh, sans exceptions) sont tenus d'économiser la quantité d'énergie ordonnée afin d'éviter les coupures de courant ou les délestages incontrôlés. La préparation à une telle éventualité relève de la responsabilité de chaque gros consommateur. Les crèches et les structures d'accueil parascolaire ne font pas partie des gros consommateurs. Cela vaut également pour les grands organismes responsables, car l'électricité n'est évaluée que par compteur, ce qui signifie que chaque structure est considérée séparément.
- Déconnexions cycliques (max. 50%) : un approvisionnement en électricité par tranches de 4 ou 8 heures dans des zones partielles peut être opéré en alternance avec des coupures d'électricité de 4 heures chacune.

Mise en œuvre

L'[approvisionnement économique du pays](#) (AEP) garantit la disponibilité de biens et de services indispensables au fonctionnement d'une économie et d'une société modernes. Il existe des mesures de gestion réglementée visant à réduire la consommation d'électricité (appels à réduire la consommation, restrictions de la consommation, contingentement, délestages électriques) ou à

kibesuisse

Verband Kinderbetreuung Schweiz

Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant

Federazione svizzera delle strutture d'accoglienza per l'infanzia

Josefstrasse 53, CH-8005 Zürich, T +41 44 212 24 44, www.kibesuisse.ch

piloter l'offre d'électricité (gestion centralisée des centrales, restriction des importations/exportations). Ces mesures ont pour but d'assurer un approvisionnement à un niveau réduit et de préserver la cohésion économique et sociale du pays.

Certains exploitants d'infrastructures critiques, comme les hôpitaux, les organisations d'intervention d'urgence, les établissements pénitentiaires, etc. peuvent bénéficier d'une dérogation partielle ou totale de dites déconnexions, dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique. Au niveau fédéral, les crèches et l'accueil parascolaire ne sont pas considérés comme infrastructures critiques. Les cantons pourraient à la rigueur les déclarer comme tels : il incombe donc aux organisations de crise cantonales d'agir.

Urgence

En cas d'urgence, l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise ([OSTRAL](#)), créée par l'Association des entreprises électriques suisses, est activée. Elle prend les mesures nécessaires dans les secteurs production, achats, transports, distribution et consommation d'électricité. Les mesures sont édictées par voie d'ordonnance et ont ainsi un caractère juridiquement contraignant.

Conséquences

L'offre de transports publics ainsi que celle des activités de loisir (piscine, etc.) est réduite, ce qui entraîne une réduction de la mobilité, et de la vie sociale et culturelle en général. Ceux qui peuvent travaillent de plus en plus en télétravail. Les conséquences sont donc comparables à celles de la pandémie de coronavirus. Les prestations des crèches et de l'accueil parascolaire ne peuvent être fournies que de manière limitée ou sans électricité, par exemple, elles ne proposeraient que des menus froids.

Recommandations

Si nous économisons l'électricité dès maintenant, une plus faible quantité d'eau sera turbinée et les lacs de barrage maintiendront leurs réserves. Cette eau pourra alors être utilisée pour la production d'électricité en hiver. Les exploitants d'infrastructures critiques sont eux aussi tenus d'économiser selon leurs possibilités. Contrairement à la pandémie de coronavirus, nous sommes conscients de la possibilité d'une pénurie d'électricité pour cet hiver depuis le printemps déjà. Les entreprises ont le temps de se préparer à cette éventualité et peuvent/doivent prendre en compte ce risque au niveau opérationnel.

Pour toutes les formes d'accueil (crèches, accueil parascolaire et accueil familial de jour), les mesures d'économie d'électricité sont les mêmes que pour les ménages privés : éteindre les appareils électriques ou l'éclairage lorsqu'on ne les utilise pas, etc. (cf. également « Pénurie d'énergie : des astuces pour économiser »). La Confédération a lancé une campagne sous le slogan « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas ». D'autres conseils pour économiser l'énergie sont disponibles sur le [site web de la campagne](#).

Certains cantons (AG, BE, LU, NW, SG, SH, ZH, ville de Zoug) ont défini [des points de rencontre d'urgence](#) où la population peut obtenir des informations et un soutien, y compris de l'électricité pour les cas d'urgence.